

**Procès-verbal du Conseil d'Ecole du vendredi 7 novembre 2014**

**Ouverture du Conseil d'Ecole : 18 heures**

Etaient présents : Mr D..., directeur, président du Conseil d'Ecole

- Les enseignants : Mmes C... , C..., G..., L..., L..., R..., Mrs R..., T..., L. D...,
- Les parents : N..., J... , T..., H..., D..., A..., P..., G...,
- Mme D... , adjointe aux affaires scolaires
- Mme M..., DDEN

Excusés: Mr B..., IEN,

- Mr T... , Maire de Saint Gilles,
- Mmes N..., L..., R...

**Ordre du jour : Installation du nouveau Conseil d'Ecole**

• **Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent**

Le procès-verbal du dernier Conseil d'Ecole est adopté à l'unanimité.

Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du 10/10/14 : 357 inscrits, 85 votants (soit une participation 23,81%), 83 exprimés.

Sont élus : N..., J..., T..., H..., R..., D..., A..., P...,

Tirage au sort complémentaire pour désigner le 9<sup>ème</sup> titulaire : G... titulaire,

Suppléantes : L..., N...

• **Fonctionnement du Conseil d'Ecole**

Le Conseil d'école est régi par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 qui décrit le fonctionnement et l'organisation du conseil d'école. Il précise que le conseil d'école peut avoir son propre règlement intérieur de fonctionnement.

- Respecter l'ordre du jour tel qu'il a été établi sur l'invitation.

- Respecter un "timing" pour permettre de voir tous les points inscrits.

- Seul le président du conseil d'école peut inviter une personne extérieure. En tant que président du conseil d'école, je ne saurais refuser les propositions d'invitation, souvent utiles au débat, mais je souhaite en avertir les membres du conseil d'école avant la réunion, afin que chacun se prépare en toute connaissance de cause. L'envoi d'un avenant à l'invitation, permet d'informer de la présence d'une personne supplémentaire et/ou de la modification de l'ordre du jour.

- Le secrétariat est assuré par un enseignant, mais, si les parents le souhaitent, un parent pourra assurer conjointement ce secrétariat.

- Les questions à l'ordre du jour doivent avoir un caractère d'intérêt général.

- Le procès-verbal est de la responsabilité du président du Conseil d'école qui le signe, puis le fait contresigner par le(s) secrétaire(s) avant diffusion, tel qu'il est mentionné dans le décret.

- Les envois de courriers aux membres du Conseil d'Ecole (invitation, procès-verbal, etc...) seront faits par courrier électronique.

- La diffusion vers les familles s'effectuera de la façon suivante :

- Une distribution par mél aux membres du Conseil d'école,
- Un affichage grand format dans le hall,
- Une distribution (photocopie) sur demande (information dans le cahier de correspondance),
- Un affichage sur le site Internet de l'école de manière anonymée.

• **Règlement intérieur et charte d'usage des TIC**

Les exercices d'évacuation sont effectués régulièrement tous les ans. Les problèmes décelés sont notés. Actuellement, et en raison des nouveaux rythmes scolaires, les mardis et vendredis, à la fin du temps scolaire élémentaire, il n'y a pas de surveillance pour la maternelle car tout est centralisé côté élémentaire. Le problème a été évoqué en comité de pilotage des rythmes scolaires.

Le règlement intérieur de l'école élémentaire est lu et commenté par le directeur. Il est mis au vote et adopté à l'unanimité.

La charte d'utilisation des TIC est lue pour information. Quelques modifications mineures doivent y être apportées.

• **Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)**

Le PPMS 2014-2015 a été envoyé à la mairie et l'IEN le 5 novembre dernier.

Les élèves, les enseignants, les animateurs du périscolaire sont répertoriés ; le rôle de chacun est explicité en cas de besoin ; une information en conseil de cycle, auprès des familles et en conseil d'école est faite.

• **Utilisation des locaux scolaires**

Le vendredi, en dehors du temps scolaire, un ergothérapeute utilise une petite salle pour recevoir un élève de l'école.

Les délégués de parents d'élèves ainsi que les responsables de l'APE ont le droit d'utiliser une salle de l'école pour se réunir.

• **Projet d'école 2012-2015**

Pas de changement. Il est commun aux écoles maternelle et élémentaire Jacques Prévert

- **L'axe de progrès n°1** vise la responsabilisation de chaque élève à l'égard de son parcours scolaire afin d'en retirer le plus grand bénéfice possible. À cet effet, l'objectif fixé est la production d'un recueil de vie de la Petite Section au CM2 : « Ma vie d'écolier ». La conception progressive de cet outil personnel permettra de renforcer la mutualisation entre élèves et enseignants, l'ouverture sur l'environnement et les projets de classe, de cycle, d'école. Le développement de la maîtrise de la langue à travers des productions écrites et artistiques est bien évidemment visé ainsi que l'affinement du sens critique de chacun pour la sélection des productions, leur conservation et leur mise en valeur dans ledit recueil.

- **L'axe de progrès n°2** vise la personnalisation du parcours scolaire de chaque élève. Pour l'équipe enseignante, il s'agit de mieux cibler les compétences acquises par l'élève tout au long de sa scolarité. L'objectif fixé est l'évaluation et la prise en compte de la difficulté scolaire. La stratégie employée doit permettre de renforcer l'autoévaluation de chaque enfant, ses progrès et son aptitude à surmonter les difficultés. L'aide personnalisée, par l'anticipation et la remédiation qu'elle permet, fait partie intégrante de cette stratégie.

- **Mise en œuvre des activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Les APC se déroulent sur les journées courtes de 13h20 à 13h50. Les élèves gardent ainsi un temps méridien d'une heure et demie, et dispose d'un temps de récréation avant de reprendre les cours à 14h00.

- **Présentation par les enseignants des projets pédagogiques pour l'année scolaire**

Projets commun du cycle 2 : les enseignants ont organisé une visite des élèves au planétarium. Ils vont également essayer de se faire prêter des fourmilières pour les classes. Les élèves auront également la possibilité d'élever des phasmes.

Projets commun du cycle 3 : Tous les élèves de cycle 3 bénéficieront d'un intervenant en musique autour d'un projet sur les chants et danses marins. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire (musique, théâtre, production d'écrit, éducation physique et sportive, ...).

CE2 : Les enseignants organiseront la visite de l'opéra de Rennes et les élèves assisteront aux répétitions de l'orchestre de Bretagne. Ce projet s'orientera autour des musiques de films.

CM1-CM2 : Une semaine de classe de découverte sera organisée pour les élèves de ces trois classes. Le projet est en cours de construction.

- **Investissements et subventions pour l'année 2014**

Les investissements pour cette année 2014 sont : l'acquisition d'une classe mobile, 2 ordinateurs fixes et la mise en place d'un réseau informatique. La maintenance de l'installation informatique de l'école est aussi prise en charge.

Une concertation entre enseignants aura lieu pour proposer les prochains investissements.

- **Equipement informatique : utilisation et maintenance**

La mise en place de cet équipement est maintenant achevée et les enseignants commencent à l'utiliser.

Les enseignants vont demander une animation pédagogique pour obtenir divers conseils et pistes d'utilisation de cet équipement informatique.

Le directeur remercie Mme l'adjointe aux affaires scolaires des efforts conséquents de la municipalité et ajoute que ce sont les élèves de l'école qui en auront les bénéfices.

- **Rythmes scolaires, TAP, organisation du périscolaire**

Le début de l'utilisation des badgeuses a été compliqué. Un système va être mis en place par le biais d'Internet pour faciliter la gestion des diverses inscriptions (exemple : inscription des élèves aux TAP).

Le comité de suivi des TAP va se réunir le 20 novembre à 18h30 dans la salle du conseil de la mairie pour présenter ses acteurs et parmi eux, ceux qui représenteront l'école : l'IEN, le directeur de l'école, la représentante des parents du conseil d'école, la DDEN (déléguée départementale de l'Education Nationale). Un 1<sup>er</sup> bilan sera fait. Un questionnaire destiné aux parents et aux enseignants sera présenté.

Une modification des rythmes de la journée peut être approuvée au sein du comité de suivi, en prenant en compte les avis des parents, des enseignants et des intervenants.

Ce sujet donne lieu à quelques échanges de la part des enseignants et des parents :

- l'irrégularité des rythmes scolaires (planning très découpé) semble créer une insécurité auprès des enfants,

- certains enfants ne distinguent plus le temps d'école des TAP.

- deux récréations ont été mises en place pendant la matinée afin d'éviter une trop grande perte de concentration liée à la durée de la matinée. Aucune récréation n'est permise l'après-midi, ce qui tendrait à fatiguer les élèves.

- en ce qui concerne la sortie à la fin du temps scolaire : la foule dans le hall pourrait générer de l'inquiétude pour les élèves.

Quelques aménagements ont été réalisés : Une ligne rouge a été installée pour séparer le hall en deux afin de distinguer l'espace des parents et l'espace des élèves. La question se pose d'une modification de l'organisation de la sortie. La porte d'entrée du hall est-elle bien adaptée ? Mme l'adjointe aux affaires scolaires évoque la suppression de la petite garderie pour éviter ce moment de bouchons dans le hall.

- **Autres questions : Quand et comment les parents sont-ils informés de l'absence de leurs enfants ?**

Généralement, ce sont les parents qui préviennent de l'absence de leur enfant en téléphonant le jour même, comme le précise le règlement intérieur. Une justification écrite est systématiquement demandée au retour de l'enfant en classe.

Lorsque l'absence n'est pas signalée, un enseignant téléphone à la famille.

Un parent demande si les enseignants sont informés quand un élève vient seul à l'école. Que se passe-t-il en cas d'absence ?

Effectivement, les enseignants n'ont pas cette information. La proposition d'interroger les familles si leur enfant vient seul à l'école est posée et acceptée par le directeur. Un mot d'information va être envoyé aux familles.

**Quelle est la mise en application du nouveau cycle CM1-CM2-6<sup>ème</sup> ?**

Il y a eu une réunion du conseil école-collège l'an passé. Depuis la rentrée, l'institution ne nous a pas encore sollicités.

- Dates des prochains Conseil d'Ecole : le lundi 9 mars 2015 à 18h et le vendredi 12 juin 2015.